

Caméras : le maire de Marcillac en difficulté face aux habitants.

Communiqué du collectif de réflexion citoyenne sur la vidéosurveillance à Marcillac, le 25 septembre.

Depuis des mois de nombreux habitants s'opposent au déploiement de caméras pour filmer l'école maternelle, et « les incivilités » de tri aux poubelles. Une réunion publique a eu lieu le vendredi 24 septembre, et c'est en grand nombre que sont venus les opposants au projet. Agacés par la pose de 5 caméras le jour-même dans le village, nous dénonçons un passage en force. En effet, la mairie a délibéré en novembre 2020 pour ce projet, mais les élu.es ont toujours expliqué qu'une seconde délibération devait arriver pour déployer les caméras. Malheureusement, et contre l'avis de plusieurs membres de la majorité, le maire a décidé d'oublier cette seconde délibération et de déployer toutes les caméras. Il faut ajouter que lors du conseil municipal de juillet 2021, les caméras pour filmer les poubelles avaient été suspendues, car selon les dires des élu.es *« ces projets ont suscité de nombreux et vifs débats au sein de la population (et) l'amélioration constatée à la suite de la campagne sur les incivilités est en conformité avec ce qui avait été indiqué depuis le début, il est [donc] décidé de surseoir à l'installation (de caméras) à proximité des dépôts de poubelles »*. Dans le même sens, auprès de radio CFM, le maire déclarait : *« nous verrons au mois de juin (2021) le résultat de la campagne sur les incivilités. Si elle a produit ses effets et que les poubelles sont clean, on va pas dépenser des sous pour mettre des caméras. »*. Le maire a donc gravement renié sa parole publique, et méprise le travail des élus de sa majorité qui travaillent contre les incivilités de tri avec de la prévention .

Concernant les installations à l'école, le maire a déclaré en février 2020 auprès des délégués des parents d'élèves qu'il n'y aurait pas de caméras s'ils votaient contre. Les délégués se sont ensuite prononcés contre à l'unanimité... mais le maire est passé outre. C'est ce qu' à rappelé publiquement le délégué des parents Mathieu Rey en expliquant *« que le maire n'avait pas de parole »*. Le maire a ensuite confirmé qu'il n' y avait pas de statistique de délinquance à l'école. Enfin, il faut rappeler que le maire, qui en paye publiquement les frais aujourd'hui, s'est toujours refusé à la voie démocratique. Sur CFM le maire assume son refus d'une consultation publique : *« Non. Consultation citoyenne sûrement pas »*. *« Encore une fois l'objectif c'était pas de faire un référendum sur Marcillac » (réunion publique de septembre 2020)*

Confirmant ce qui se passe dans les communes qui installent de la vidéosurveillance, le maire a assumé de dire ce vendredi qu'il escomptait installer encore d'autres caméras dans Marcillac, et notamment aux autres écoles.

Nous dénonçons une grave atteinte au vivre ensemble et à la convivialité typique du Vallon, et l'irrationalité sécuritaire et anxigène du maire. Alors que, selon la Cour des Comptes en 2020, aucune étude ne démontre–l'efficacité des caméras, la mairie dépense des dizaines de milliers d'euros pour ces premières. La Mairie n'aurait-elle pas mieux fait de dialoguer avec tous et toutes avant de voter pour ce projet en novembre 2020 ?

La fin des débats sur ce point des caméras à la réunion publique fut houleuse, un groupe en soutien au maire et aux caméras invectivant et insultant les personnes intervenant contre les caméras. Avec ce projet, le maire a ainsi réussi à semer la zizanie dans le village, et à semer la discorde dans sa propre majorité municipale...